

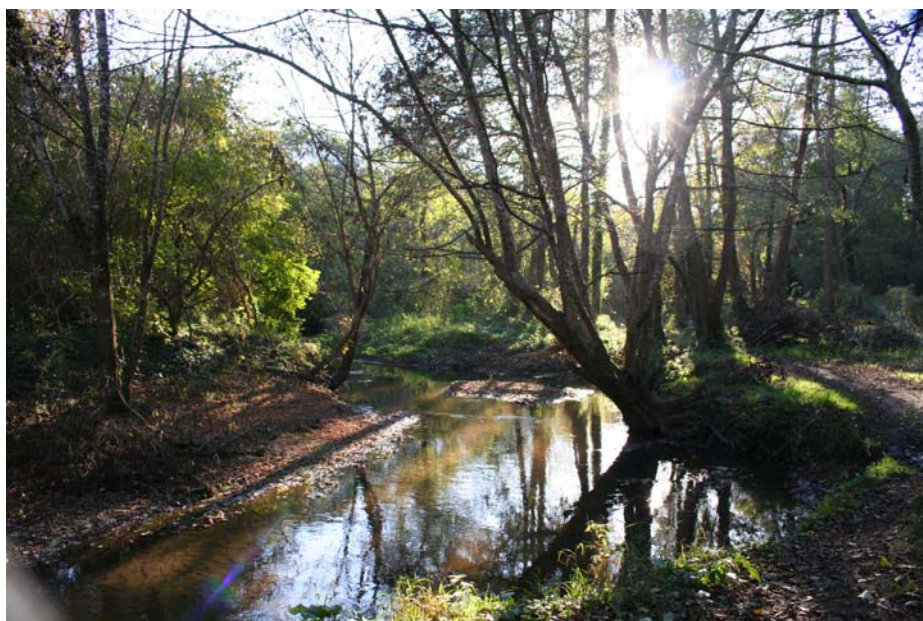
MAIRIE

DE

CESTAS

Tél. : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2008, présenté conformément à l'article L.22245 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CESTAS**

# SOMMAIRE

<b>1. Caractérisation technique du service .....</b>	<b>3</b>
1.1 <i>Présentation du territoire desservi.....</i>	3
1.2 <i>Mode de gestion du service .....</i>	3
1.3 <i>Nature des ressources en eau.....</i>	3
1.4 <i>Nombre d'abonnements.....</i>	3
1.5 <i>Volumes vendus au cours de l'exercice.....</i>	3
1.6 <i>Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....</i>	4
<b>2. Tarification de l'eau et recettes du service.....</b>	<b>4</b>
2.1 <i>Modalités de tarification .....</i>	4
2.2 <i>Facture d'eau type.....</i>	4
2.3 <i>Recettes.....</i>	5
<b>3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>5</b>
3.1 <i>Branchements en plomb .....</i>	5
3.2 <i>Montants financiers.....</i>	5
3.3 <i>Etat de la dette du service .....</i>	5
3.4 <i>Amortissements.....</i>	5
<b>4. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>6</b>
4.1 <i>Qualité de l'eau.....</i>	6
4.2 <i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....</i>	6
4.3 <i>Rendement du réseau de distribution .....</i>	7
4.4 <i>Indice linéaire des volumes non comptés .....</i>	8
4.5 <i>Indice linéaire de pertes en réseau.....</i>	8
4.6 <i>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable .....</i>	8
4.7 <i>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau .....</i>	8
<b>5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :.....</b>	<b>8</b>
5.1 <i>Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....</i>	8

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal, dans le cadre d'un contrat d'affermage, par Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, qui assure 3 missions essentielles :

- Produire et distribuer l'eau potable conformément aux besoins de la population et aux exigences de sécurité sanitaire ;
- Préparer l'avenir en garantissant la bonne gestion du service et de ses équipements ;
- Répondre aux attentes des clients (informations, demandes d'intervention...).

La commune de Cestas compte **17 170 habitants** dont **7 115 clients** pour un réseau d'une longueur de **239 kilomètres**.

## 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par affermage.

Le délégataire est VEOLIA EAU dont le contrat d'affermage a été signé le 1<sup>er</sup> avril 2003, pour une durée de 11 ans et 9 mois soit jusqu'au 31 décembre 2015.

## 1.3 Nature des ressources en eau

La Commune exploite 5 forages aux caractéristiques suivantes :

	Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	Prélèvement autorisé (m <sup>3</sup> /j)	Volume prélevé (m <sup>3</sup> /an)
ST 01 – Bouzet	50	1000	350 044
ST 02 – Réjouit Moutine	75	1500	141 395
ST 03 – Maguiche	100	2400	140 367
ST 04 – Bois du Moulin	150	3000	445 177
ST 05 - Jarry	200	2000	291 595
<b>TOTAL</b>			<b>1 368 578</b>

Il est précisé que la Commune de Cestas est autonome et n'achète pas d'eau.

## 1.4 Nombre d'abonnements

<b>Abonnés Particuliers</b>	<b>6993</b>
dont domestiques	6963
industriels	18
collectifs	8
divers	4
<b>Abonnés Municipaux</b>	<b>122</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 115</b>

## 1.5 Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m <sup>3</sup> /an)
Aux abonnés domestiques	1 072 007
Aux abonnés non domestiques	4 212

## 1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **239 kilomètres**.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

Le service est assujéti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° 7/5 du Conseil Municipal en date du 17/12/2007, reçue en Préfecture de la Gironde le 19/12/2007 et effective à compter du 01/01/2008 fixant la part collectivité sur le prix de l'eau.

### 2.2 Facture d'eau type

Les composantes de la facture annuelle type complète, eau et assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>) sont les suivantes :

	Qté	Euro				Variation %
		01/01/2008		01/01/2009		
		Prix unitaire HT	Montant HT	Prix unitaire HT	Montant HT	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part distributeur)			8.88		9.14	2.93%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part distributeur) de 1 à 10 000 (m <sup>3</sup> )	120	0.5545	66.54	0.5715	68.58	3.07%
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0.1700	20.40	0.1700	20.40	0.00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m <sup>3</sup> )	120	0.0620	7.44	0.0700	8.40	12.90%
<b>Total distribution de l'eau</b>			<b>103.26</b>		<b>106.52</b>	<b>3.16%</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
Taxes et redevances						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m <sup>3</sup> )	120	0.1900	22.80	0.1950	23.40	2.63%
<b>Total Organismes publics</b>			<b>22.80</b>		<b>23.40</b>	<b>2.63%</b>
<b>Total HT en € de la facture</b>			<b>126.06</b>		<b>129.92</b>	<b>3.06%</b>
<b>Total TTC en € de la facture</b>			<b>132.99</b>		<b>137.07</b>	<b>3.07%</b>
<b>Prix en € TTC du m<sup>3</sup> hors abonnement</b>			<b>1.03</b>		<b>1.06</b>	<b>2.91%</b>
<b>Prix en € TTC du m<sup>3</sup> avec abonnement</b>			<b>1.11</b>		<b>1.14</b>	<b>2.70%</b>

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent, il faut présenter les éléments explicatifs :

<b>Élément ayant évolué</b>	<b>Raison de l'évolution</b>
Abonnement et consommation : part distributeur	Evolution qui calcule selon la formule de révision annuelle de la rémunération du délégataire définie au contrat d'affermage.
Préservation des ressources en eau : Agence de l'eau	Chaque année, notre délégataire déclare auprès de l'Agence de l'eau les volumes prélevés dans le milieu naturel. Ces prélèvements sont ensuite facturés par l'Agence de l'eau à notre délégataire. Ce dernier répercute le montant de cette facture sur celle des clients.
Lutte contre la pollution : Agence de l'eau	Cette redevance est fixée par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

### **2.3 Recettes**

	<b>Année 2008</b>
Part collectivité sur le prix de l'eau	189 546 €

## **3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

### **3.1 Branchements en plomb**

Les branchements en plomb sont inexistant sur le territoire desservi.

### **3.2 Montants financiers**

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	41 246 €
Montants des subventions	0 €
Montants des contributions du budget général	0 €

### **3.3 Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2008 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2008	605 807 €
Montant remboursé durant l'exercice	114 630 €
• Dont en capital	79 824 €
• Dont en intérêts	34 806 €

### **3.4 Amortissements**

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

<b>Amortissement</b>	<b>Montant amorti</b>
Réseaux	82 669 €

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 4.1 Qualité de l'eau

Analyses	Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur
Microbiologie	100 %
Paramètres physico-chimiques	100 %

Ces valeurs portent sur les eaux distribuées, et dans le cadre du contrôle sanitaire.

Veolia Eau assure en complément du contrôle sanitaire une surveillance permanente de la qualité de l'eau. Le tableau ci-dessous dénombre les analyses effectuées selon le type de paramètres (microbiologique ou physico-chimique) et le contexte de l'analyse. Ces chiffres intègrent les prélèvements réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuée.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	240	322	0
Physico-chimique	1 114	282	0

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité sont les suivants :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes					

### 4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **40%**.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 points : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte ; 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle ;

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;

+ 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;

+ 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;

+ 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;

+ 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;

+ 10 : existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;

+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;

+ 10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages,...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

### 4.3 Rendement du réseau de distribution

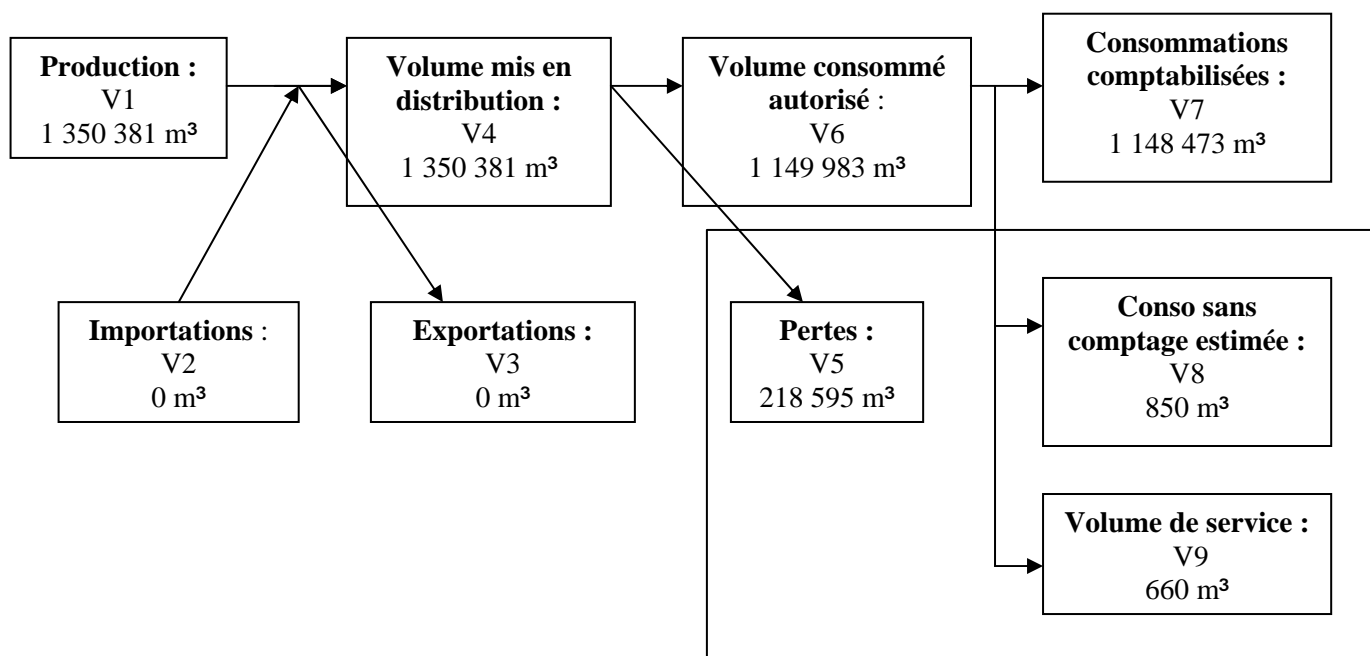
Volume produit (V1)	1 350 381 m <sup>3</sup>
Volume importé (V2)	0 m <sup>3</sup>
Volume exporté (V3)	0 m <sup>3</sup>
Volume mis en distribution (V4)	1 350 381 m <sup>3</sup>
Pertes (V5)	218 595 m <sup>3</sup>
Volume consommé autorisé (V6)	1 149 983 m <sup>3</sup>
Volume comptabilisé (V7)	1 148 473 m <sup>3</sup>
Volume consommateurs sans comptage (V8)	850 m <sup>3</sup>
Volume de service du réseau (V9)	660 m <sup>3</sup>

Le rendement du réseau de distribution est de **85,20%**.

Le rendement du réseau de distribution a été calculé de la façon suivante : **Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)**

soit **Rdt = (1 149 983+0)/(1 350 381+0)**.

Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m<sup>3</sup>/an).



**Volume produit (V1) :** Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

**Volume importé (V2) :** Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Volume exporté (V3) :** Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

**Volume mis en distribution (V4) :** Se calcule de la façon suivante : **V1+V2-V3**.

**Perte (V5) :** se calcule en faisant **V6-V4**.

**Volume consommé autorisé (V6) :**

**Volume comptabilisé (V7) :** Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

**Volume consommateurs sans comptage (V8) :** Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Ce volume est un volume *estimé*. Il doit normalement être égal à 0.

**Volume de service du réseau (V9) :** Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges...). Ce volume est un volume *estimé*.

#### **4.4 Indice linéaire des volumes non comptés**

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **2.94 m<sup>3</sup>/km/jour**.

Il a été calculé de la façon suivante :  $I_{lc} = (V4-V7)/(365*\text{Linéaire de réseau de desserte hors branchements})$   
soit  $I_{lc} = (1\ 350\ 381-1\ 148\ 473)/(365*188)$

#### **4.5 Indice linéaire de pertes en réseau**

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **2.92 m<sup>3</sup>/km/jour**.

Il a été calculé de la façon suivante :  $I_{lp} = (V4-V6)/(365*\text{Linéaire de réseau de desserte hors branchements})$   
soit  $I_{lp} = (1\ 350\ 381-1\ 149\ 983)/(365*188)$ .

#### **4.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.10%**.

Avec Ln le linéaire de réseau remplacé l'année n, il a été calculé de la façon suivante pour l'année n :

$Tr = ((Ln+Ln-1+Ln-2+Ln-3+Ln-4)/5)/(\text{Linéaire de réseau de desserte})$

soit  $Tr = ((239.2+239+238.6+238.1+236)/5)/(239.2)$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

#### **4.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **100%**.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100%, avec le barème suivant :

0% : aucune action ;

20% : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;

40% : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50% : dossier déposé en Préfecture ;

60% : arrêté préfectoral ;

80% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

## **5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :**

### **5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances au cours de l'exercice et 133,99 € ont été versés à un fond de solidarité.